



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **LA CAFETIERE OULA SARL**, Rue du Lac 39,
1800 Vevey

2. Concordat révoqué le: 30.05.2013

Indication: Lorsque le concordat n'est pas homologué ou que le sursis est révoqué (art. 295, al. 5, 298, al. 3), tout débiteur doit être immédiatement déclaré en faillite, si un créancier le requiert dans les 20 jours suivant la publication.

3. **Remarques:** A vous tiers intéressés.

L'audience fixée au jeudi 11 juillet 2013 à 14:00 heures, qui se tiendra à la Rue du Musée 6 (3e Etage), à Vevey dans le cadre du sursis concordataire LA CAFETIERE OULA SARL, Rue du Lac 39, 1800 Vevey est avancée au jeudi 13 juin 2013 à 15:45 heures (révocation éventuelle du sursis accordé à l'audience du 31 janvier 2013).

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience.

Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois
1800 Vevey

00906741

